RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Martinique

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2020

CENTRE SUD

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Blanche**. La procédure réglementaire de protection du captage de Rivière Blanche est achevée, tandis que celle des Forages de Rivière Blanche est engagée. Cette eau est traitée par **la station de Rivière Blanche (décantation, filtration et désinfection)**. En période de sécheresse, les deux forages de Rivière Blanche assurent un complément de la ressource en eau.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2020, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

> **11** au niveau des captages,
> **14** au niveau des installations de traitement,
> **60** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [**le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), **le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), **le Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2020 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor....) et toxiques (pesticides, hydrocarbures....) recherchées, à l'exception de l'aluminium,

> Qualité bactériologique :
Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2020, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

> Teneur en chlore :
Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2020 était de **0,55 mg/**L.

> Les nitrates :
Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2019, **la moyenne calculée était de 6,72 mg/L**

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE MARTINIQUE
Centre d'Affaires « AGORA » ZAC de l'Etang Z'Abricot Pointe des Grives C.S.80656 97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Standard : 0596 39 42 43 • Fax : 0596 60 60 12 • ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

> Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entrainant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 26,65 µg/L calculée en 2019 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

> Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entrainant pas d'effets sur la santé. **En 2019, la moyenne calculée était de 0,24 µg/L et 100% des résultats ont respecté la norme sanitaire.**

> L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2019 était de **145 µg/L et plus de 87%** des résultats ont respecté la valeur guide. **Dix dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont justifié la mise en place d'actions complémentaires afin de rétablir la qualité de l'eau.**

> Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entrainant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Deux molécules [Chlordécone (insecticide), HCH béta (insecticide)] ont été mises en évidence sur la rivière Capot. Une détection de Chlordécone a été mise en évidence dans le cadre de l'étude de recherche de pesticides au robinet du consommateur*, menée en complément du contrôle sanitaire en 2019. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée**

* Les résultats de l'étude pesticides au robinet du consommateur : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

CONSEILS PRATIQUES :

> Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.

> Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).

> Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.

> Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile ou sur internet :
https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau
Pour le réseau « Sud Atlantique » vos interlocuteurs sont :
Le maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (C.A.E.S.M.)
L'exploitant : Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)
Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 – Fax : 0596 60 60 12 –
Messagerie : ars-martinique-cellule-eau@ars.sante.fr

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE MARTINIQUE
Centre d'Affaires « AGORA » ZAC de l'Etang Z'Abricot Pointe des Grives C.S.80656 97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Standard : 0596 39 42 43 • Fax : 0596 60 60 12 • ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr